

# graphiprévention



30 ans à vous informer et soutenir en prévention

## UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE mémorable!

Le 10 mai dernier avait lieu notre rendez-vous annuel avec les employeurs et les travailleurs du secteur. Plus de 120 personnes étaient au rendez-vous. Nous avons pu leur faire part de nos réalisations 2012 dont :

- 389 entreprises du secteur rejointes directement par nos conseillers
- 47 séances d'information pour 979 personnes
- 6 nouvelles publications
- 185 formations en entreprise, 27 formations en ligne et 14 formations multi-entreprises
- 1 404 personnes formées dont 39 formateurs
- 39 % du temps d'intervention consacré au conseil et à l'assistance pour supporter les entreprises et les comités SST en gestion de la prévention, sécurité des machines, utilisation sécuritaire des équipements de levage et de manutention, entreposage et utilisation des produits chimiques, hygiène et ergonomie.

L'année 2013 s'annonce dans la même veine. En plus de nos activités régulières d'information, de formation et de conseil, nous avons prévu du développement :

- deux fiches d'information (empileur, sérigraphie)
- une formation portant sur la sécurité des palettiers (*racking*)
- des outils informatisés pour faciliter l'évaluation des dispositifs de sécurité sur les machines et la décision de cadenasser ou non lors d'intervention sur les équipements.

L'année 2013 marquant le 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Association, nous avons aussi profité de notre assemblée générale pour faire un bilan. La rétrospective est impressionnante, les témoignages éloquentes. Les employeurs et les travailleurs trouvent que leur association leur est utile. Les attentes exprimées sont claires : continuer à informer, former et conseiller, de toutes les façons, pour contribuer à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité du travail dans notre secteur. Message reçu, vous pouvez compter sur nous.

Nous avons clos le rendez-vous 2013 par un hommage à neuf administrateurs qui ont consacré 10 années et plus à l'Association. Comme disait Michel Handfield, coprésident syndical, à la fin de la rencontre, l'Association a du sens dans la mesure où les employeurs et les travailleurs l'utilisent dans leurs entreprises.

Peut-on vous aider? ■

Marie Ménard  
Directrice générale

### Au sommaire

- ▶ **Testez vos connaissances en SST!**
- ▶ **Une assemblée générale réussie!**
- ▶ **Pour extraire les blanchets cylindriques de façon sécuritaire : une idée de prévention de TC Transcontinental Métropolitain**
- ▶ **Comment l'ASP imprimerie vous est utile?**

Le graphiprévention est publié par l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes  
**ASP imprimerie**  
 7450, boulevard des Galeries-d'Anjou  
 bureau 450, Anjou (Québec) H1M 3M3  
 ☎ 514 355-8282  
 📠 514 355-6818  
 www.aspimprimerie.qc.ca  
 info@aspimprimerie.qc.ca



# Testez vos connaissances

Tout comme les participants à notre assemblée générale annuelle, tenue le 10 mai dernier, nous vous invitons à mettre à l'épreuve vos connaissances en santé et sécurité du travail en répondant aux questions suivantes.

## Conseil d'administration

**Nathalie Brunet**, déléguée du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, directrice d'usine, D+H  
**Michael Barbieri**, délégué du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, spécialiste - production d'imprimerie chez PDI Phipps Dickson Integra  
**Gaétan Cajolais**, délégué et vice-président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)  
**Gilles Cardin**, délégué des Quotidiens du Québec, directeur principal Relations de travail à La Presse  
**Gilles Duguay**, délégué de la Fédération nationale des communications (CSN), distributeur à La Presse  
**Michel Fortin**, délégué et premier vice-président de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)  
**Michel Handfield**, délégué et président de la section locale 145 du Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (FTQ)  
**Anne-Marie Landry**, déléguée du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, directrice santé, sécurité et mieux-être, TC Transcontinental  
**Larry Myles**, délégué et président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)  
**Normand Sarault**, délégué et directeur du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada - Québec

**Direction générale**  
 Marie Ménard

**Rédaction**  
 Khalid El Ahrache  
 Denise Laganière  
 Marie Ménard

**Mise en page**  
 Hélène Trudel

**Impression**  
 Imprimerie Héon & Nadeau Itée

Tirage 6 500 exemplaires

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013  
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013  
 ISSN 0829-4860 3<sup>e</sup> bimestre 2013

Bien que cette publication ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu, des produits ou des services mentionnés. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'ASP imprimerie et porter la mention de sa source.

### 1• Quel est l'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail?

- A) Établir des mécanismes de participation travailleurs-employeurs
- B) Éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs
- C) Mettre à la disposition des travailleurs des moyens et des équipements de protection individuels et collectifs

### 2• Quelle formation doit être renouvelée obligatoirement aux trois ans?

- A) La formation sur la conduite préventive du chariot élévateur
- B) La formation sur la réception et l'expédition des marchandises dangereuses
- C) La formation sur le SIMDUT

### 3• Pour modifier un chariot élévateur (ex. augmenter sa capacité de charge), il faut d'abord obtenir l'approbation...

- A) De la CSST
- B) Du comité SST de l'entreprise
- C) Du fabricant

### 4• Lequel de ces critères sert à déterminer un espace clos?

- A) L'espace compte moins de 20 pi<sup>2</sup>
- B) L'accès (ou la sortie) est restreint
- C) Espace où on travaille rarement

### 5• Il faut être qualifié en électricité pour changer un fusible dans un panneau électrique

- A) Vrai
- B) Faux

### 6• Il faut être ergonomiste pour travailler à la prévention des troubles musculo-squelettiques en imprimerie

- A) Vrai
- B) Faux

### 7• À quelle pression d'air maximale peut-on nettoyer manuellement un équipement ou une machine?

- A) 100 Kpa (≈ 14,5 lb/po<sup>2</sup>)
- B) 200 Kpa (≈ 29 lb/po<sup>2</sup>)
- C) 300 Kpa (≈ 43,5 lb/po<sup>2</sup>)

### 8• La mise à la terre des contenants lors du transvasement de solvants sert à ...

- A) Éliminer l'accumulation de vapeurs
- B) Réduire les risques d'incendie ou d'explosion
- C) Éviter l'électrocution du travailleur

### 9• Un chariot élévateur qui roule à 6 km/heure nécessite une distance d'arrêt de ...

- A) 3 pieds (≈ 1 mètre)
- B) 6 pieds (≈ 2 mètres)
- C) 10 pieds (≈ 3 mètres)

### 10• Que signifie ce symbole sur une étiquette de produit chimique?



- A) Matière réactive
- B) Matières causant des effets toxiques graves immédiats
- C) Matières causant des effets toxiques

# en SST!

**1• La bonne réponse est B :** *Éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.* Les moyens et équipements de protection sont utiles car ils protègent les travailleurs des dangers qui sont présents. En éliminant le danger à la source, les moyens et équipements de protection deviennent superflus.

**2• La bonne réponse est B :** *La formation sur la réception et l'expédition des marchandises dangereuses.* Cette formation est obligatoire et doit être renouvelée aux 3 ans en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire de renouveler les formations SIMDUT et conduite préventive du chariot élévateur. Par exemple, si les conditions changent, si on introduit de nouveaux produits ou de nouveaux équipements dans l'entreprise, de nouvelles formations pourront être nécessaires. La loi ne précise toutefois pas de délais quant à ces nouvelles formations. Elle demande cependant d'assurer la formation et la supervision des travailleurs afin de protéger leur santé et leur sécurité au travail.

**3• La bonne réponse est C :** *Du fabricant.* Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail est clair : on ne doit jamais modifier un équipement sans l'approbation du fabricant. Sinon, il faut faire appel à un ingénieur qui devra faire le travail nécessaire afin d'assurer que les modifications apportées respectent les règles de l'art et sont sécuritaires.

**4• La bonne réponse est B :** *L'accès (ou la sortie) est restreint.* Tel est l'un des critères pour déterminer si un espace doit être considéré clos. Il existe des espaces clos en imprimerie, les fosses sous les presses en sont un exemple. Pour en savoir plus, consultez la fiche « L'identification des espaces clos en imprimerie » de l'ASP imprimerie.

**5• La bonne réponse est A :** *Vrai.* Selon la Loi sur la qualification professionnelle et la norme sur la sécurité électrique, les tâches de réparation, de modification ou d'entretien d'une installation électrique nécessitent une qualification en électricité.

En plus d'avoir une formation reconnue en électricité, un certificat en électricité (licence C) est exigé si l'intervention se fait sur l'infrastructure électrique. Pour en savoir plus, consultez le tiré à part de l'ASP imprimerie « Sécurité électrique en milieu de travail ».

**6• La bonne réponse est B :** *Faux.* Il n'est pas nécessaire d'être ergonomiste pour travailler à la prévention des troubles musculo-squelettiques. Il faut toutefois être préparé. Avec de la formation et des outils d'intervention, on peut développer à l'intérieur des solutions ergonomiques efficaces. Les nombreuses idées de prévention sur notre site Web en témoignent. Pour les consulter : [www.aspimprimerie.qc.ca/Idées de prévention](http://www.aspimprimerie.qc.ca/Idées_de_prévention). L'ASP imprimerie peut soutenir les comités en offrant de la formation, des outils et de l'accompagnement.

**7• La bonne réponse est B :** *200 Kpa (≈ 29 lb/po<sup>2</sup>).* Selon l'article 326 du Règlement sur la santé et la sécurité au travail, la pression maximale à utiliser est de 200Kpa ou 29 lb/po<sup>2</sup>. De plus, il est interdit, quelle que soit la pression, de diriger le flux d'air sur soi ou sur une autre personne. Cela est dangereux.

**8• La bonne réponse est B :** *Réduire les risques d'incendie ou d'explosion.* La mise à la terre et la mise à la masse des contenants métalliques diminuent le risque de création d'étincelles pouvant amorcer un incendie dans un environnement où l'on retrouve des vapeurs inflammables. Notez que la peinture sur ces contenants peut agir comme isolant et annuler l'effet désiré.

**9• La bonne réponse est C :** *10 pieds (≈ 3 mètres).* D'où l'importance de respecter une vitesse sécuritaire. Plus le chariot circule à grande vitesse, plus la distance d'arrêt est longue.

**10• La bonne réponse est C :** *Matières causant des effets toxiques.* Ce symbole illustre des matières causant des effets toxiques tels que allergies, irritation ou sensibilisation de la peau ou des voies respiratoires ou encore des problèmes de reproduction. Certains produits sont même cancérigènes. Les travailleurs doivent être en mesure d'identifier les risques associés aux produits chimiques utilisés dans le cadre de leur travail et la meilleure façon de s'en protéger.

À CONSERVER

## 2013 Calendrier des formations multi-entreprises



Les formations de l'ASP imprimerie sont offertes sans frais aux personnes à l'emploi des entreprises de son secteur. Une attestation est remise à chaque participant.

Pour vous inscrire :  
514 355-8282 ou [www.aspimprimerie.qc.ca](http://www.aspimprimerie.qc.ca)  
sous la rubrique Formation.

Sauf exception, les formations sont dispensées dans les bureaux de l'ASP imprimerie  
7450, boulevard des Galeries-d'Anjou  
à Anjou, bureau 450.

- \*\* Prévention des troubles musculo-squelettiques en imprimerie**  
Mardi 17 septembre 9 h 30 à 12 h
  - \*\* Améliorer le confort au travail à l'écran**  
Mardi 17 septembre 13 h 30 à 16 h
  - \* Utilisation sécuritaire des palans et ponts roulants**  
Mercredi 18 septembre 8 h 30 à 12 h
  - \* Sécurité électrique en entreprise : comprendre et gérer la prévention**  
Mercredi 25 septembre 8 h 30 à 12 h 30
  - \*\* Évaluer pour prévenir les risques machines - Lévis**  
Mardi 8 octobre 8 h 30 à 16 h 30
  - \*\*\* Soyez formateur - Conduite préventive du chariot élévateur et du transpalette électrique - Lévis**  
Mercredi 9 octobre 8 h 30 à 15 h 30
  - \* Conduite préventive du chariot élévateur et du transpalette électrique - Lévis**  
Mercredi 9 octobre 10 h à 15 h
  - \*\* Prévention des troubles musculo-squelettiques en imprimerie - Québec**  
Jeudi 10 octobre 9 h à 11 h 30
  - \* Élaborer votre procédure d'évacuation en cas d'incendie**  
Mardi 22 octobre 8 h 30 à 12 h 30
  - \*\* Évaluer pour prévenir les risques machines**  
Mercredi 23 octobre 8 h 30 à 16 h 30
  - \*\*\* Soyez formateur - SIMDUT en imprimerie**  
Mardi 19 novembre 8 h à 12 h
  - \* SIMDUT en imprimerie**  
Mardi 19 novembre 9 h 30 à 11 h 30
  - \*\*\* Soyez formateur - Conduite préventive du chariot élévateur et du transpalette électrique**  
Mardi 26 novembre 8 h 30 à 15 h 30
  - \* Conduite préventive du chariot élévateur et du transpalette électrique**  
Mardi 26 novembre - 10 h à 15 h
- \* Pour atteindre la conformité  
\*\* Pour progresser avec efficacité  
\*\*\* Pour devenir un chef de file en prévention

# 2013 Prix Graphi prévention

Le Prix graphiprévention 2013 et les mentions de participation ont été remis par les coprésidents patronal et syndical du conseil d'administration de l'ASP imprimerie :

Normand Sarault et Michel Handfield ainsi que par les conseillers en prévention de l'ASP imprimerie : Dany Mailloux et Michel Noël.

## Félicitations au lauréat du Prix graphiprévention 2013! Emballages RockTenn Warwick



De l'entreprise, de gauche à droite : Claude Lamothe, Mario Fréchette, Mathieu Boutin, Stéphane Poisson, Jonathan Couture. Absent de la photo : Richard Gosselin.

## Bravo aux entreprises participantes

### TC Transcontinental Transmag

De l'entreprise, de gauche à droite : Claude Charlebois, Nadia Ridolfi, André Guérin (retraité), François Brisebois et Karine Tremblay. Absents de la photo : Mathieu Legouffe, Mauricio Mezquita, Richard Thibault et Alain Touzin.



### Emballage Flexible Sonoco

De l'entreprise, de gauche à droite : Dawn Marie Lecours, Annie Carignan et Raynald Deschênes. Absent de la photo : Patrick Piché.



### Emballages RockTenn Sainte-Marie

De l'entreprise, de gauche à droite : Louis Turmel, Charles Pelchat et Michel Mathieu.



Consultez les idées de prévention sur notre site Web : [www.aspimprimerie.qc.ca](http://www.aspimprimerie.qc.ca) sous la rubrique *Idées de prévention*.

# Une assemblée

Plus de 120 personnes



# générale réussie!

étaient au rendez-vous!

# 2013

## Le conseil d'administration

Les officiers du conseil d'administration ont été reconfirmés pour l'exercice en cours : Normand Sarault, Michel Handfield et Gilles Duguay, respectivement coprésident patronal, coprésident syndical et trésorier.



Sur la photo, de gauche à droite :

- Nathalie Brunet**, déléguée du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, directrice d'usine, D+H
- Anne-Marie Landry**, déléguée du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, directrice santé, sécurité et mieux-être, TC Transcontinental
- Normand Sarault**, délégué et directeur du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada – Québec
- Michael Barbieri**, délégué du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada, spécialiste – production d'imprimerie chez PDI Phipps Dickson Integra
- Marie Ménard**, directrice et secrétaire générale
- Michel Handfield**, délégué et président de la section locale 145 du Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (FTQ)
- Gaétan Cajolais**, délégué et vice-président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)
- Gilles Duguay**, délégué de la Fédération nationale des communications (CSN), distributeur à La Presse
- Michel Fortin**, délégué et premier vice-président de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)
- Gilles Cardin**, délégué des Quotidiens du Québec, directeur principal Relations de travail à La Presse
- Larry Myles**, délégué et président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)

Pour souligner nos 30 ans, nous avons mis à l'épreuve les connaissances des participants en SST et leur mémoire lors d'un jeu questionnaire. Les gagnants, de gauche à droite : François Lagueux, Compagnies du groupe DATA, Drummondville, Michel Demers, TC Transcontinental Ross Ellis LaSalle et André Guérin, TC Transcontinental Transmag, retraité.



Nous avons aussi rendu hommage à neuf administrateurs qui ont consacré 10 années et plus à l'Association. De gauche à droite : Larry Myles, Gaétan Cajolais, Gilles Duguay, Roger A. Girard, Claude Sicard, vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, CSST, invité, Pierre A. Dumoulin, Michel Handfield, Jacques Tousignant, Normand Sarault et Marie Ménard, directrice générale. Absent de la photo : René Thibodeau.





# Une idée de prévention de TC Pour extraire les bla de façon sé

## TC Transcontinental Métropolitain

est une entreprise  
Montréalaise spécialisée  
dans l'impression de  
journaux qui compte 75  
personnes à son emploi.

L'entreprise opère avec une  
presse rotative de type offset  
qui comporte des blanchets  
cylindriques ou tubulaires  
sans gorge. C'est dans un  
espace restreint sur le côté  
dans le bâti de la presse  
que les opérateurs doivent  
insérer et retirer les  
blanchets cylindriques.

Normalement, les blanchets  
cylindriques sont insérés et  
retirés de la presse au  
moyen d'une commande  
pneumatique. Or, il arrive  
que certains soient  
impossibles à extraire de  
la presse de cette façon.

Certains demeurent  
coincés en raison soit de  
l'accumulation de poussière,  
d'un défaut de fabrication ou  
encore d'une altération du  
blanchet cylindrique lors de  
son insertion dans la presse.

## Le problème

Lorsque la commande pneumatique ne  
permettait pas d'éjecter le blanchet  
cylindrique, l'opérateur devait donc  
procéder manuellement. Pour accéder au  
blanchet cylindrique, il devait se rendre  
sous la presse, un lieu particulièrement  
exigu, peu éclairé, considéré comme un  
espace clos. Seuls les travailleurs ayant  
reçu une formation appropriée sont  
autorisés d'y entrer.

À l'aide d'un marteau et d'un outil manuel  
de coupe, deux à cinq travailleurs  
entaillaient le blanchet cylindrique et le  
retiraient en pièces détachées. Cette  
manœuvre nécessitait 30 minutes environ.

Au plan de la santé et de la sécurité, cette  
façon de procéder comportait d'importants  
risques de coupure occasionnés par les  
retailles de la partie métallique du blanchet  
cylindrique. Les nombreux cas de coupure  
rapportés en témoignent. À cela s'ajoutait  
des risques de chute.

Ce risque était accru lorsque les travailleurs  
devaient extraire les blanchets cylindriques  
à partir de l'espace clos situé à l'étage  
supérieur de la presse. La surface d'appui  
étant constituée de rouleaux, les travailleurs  
ne bénéficiaient pas d'un appui solide  
pour procéder à l'extraction des blanchets  
cylindriques. Cela avait pour effet de rendre  
la tâche encore plus périlleuse.

Aussi, le travail dans un espace restreint  
obligeait les travailleurs à adopter des  
postures contraignantes risquant ainsi  
de développer des troubles musculo-  
squelettiques.

Outre les risques pour la santé et la  
sécurité, l'extraction des blanchets  
cylindriques, telle que pratiquée,  
représentait des coûts importants. En plus  
des arrêts de production, cette façon de  
faire mobilisait jusqu'à cinq travailleurs  
parfois, pendant 30 minutes et ce, à raison  
de six fois par mois en moyenne. Par  
ailleurs, l'extraction manuelle des blanchets  
cylindriques risquait d'endommager les  
blanchets voisins.

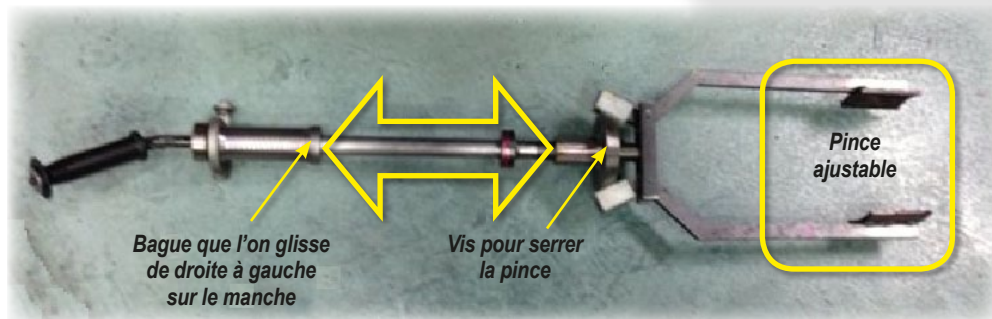


*Pour extraire manuellement les blanchets cylindriques, les opérateurs devaient se rendre sous la presse, dans un espace restreint, considéré comme un espace clos.*

# Transcontinental Métropolitain Blanchets cylindriques curitaire

La  
prévention  
c'est  
rentable

## La solution retenue



Un comité composé de l'équipe de mécanique et de celle des presses, d'un coordonnateur et d'une personne ressource s'est penché sur le problème. Après deux séances de remue-méninges, une solution s'est imposée. Pour remédier à la situation, on a imaginé un outil pour extraire les blanchets cylindriques à partir de la presse. Il s'agit d'une grande pince combinée à un marteau.

Avant d'arriver à la solution finale, deux prototypes ont été créés puis testés par les membres de l'équipe des presses de jour et de nuit. Chaque fois, des améliorations ont été suggérées et apportées par l'équipe de mécanique. Avec l'appui de la direction, le nouvel outil appelé « extracteur de blanchets » a été conçu et réalisé.

Son utilisation est simple. L'opérateur insère d'abord les pinces autour du blanchet cylindrique et s'assure, en serrant la vis, qu'elles sont solidement fixées sur le blanchet. Il fait ensuite glisser vigoureusement la bague située sur le manche de l'outil, de la droite vers la gauche. Quelques coups suffisent pour dégager le blanchet cylindrique de son emplacement.

Cet outil permet donc à l'opérateur de procéder à l'extraction du blanchet cylindrique sans aide et en quelques minutes seulement.

Conçu et réalisé à l'interne au coût de 450 \$, l'outil développé par les travailleurs pour extraire les blanchets cylindriques est rentable à plus d'un titre : il a permis de réduire les risques de coupure, de chute et de troubles musculo-squelettiques en plus d'avoir contribué à améliorer la productivité.

Utilisé depuis le mois de janvier 2013, « l'extracteur de blanchets » n'a fait l'objet d'aucune plainte, blessure ou accident. Les commentaires des utilisateurs sont très positifs. Cette idée de prévention a été soumise aux autres usines de TC Transcontinental ayant des presses similaires.



L'extracteur de blanchets permet à l'opérateur de déloger le blanchet cylindrique à partir de son emplacement en quelques minutes.

Pour en savoir plus sur les espaces clos en imprimerie, consultez la fiche d'information de l'ASP imprimerie sous [www.aspimprimerie.qc.ca/Publications/Espaces\\_clos](http://www.aspimprimerie.qc.ca/Publications/Espaces_clos).

# Comment l'ASP imprimerie vous est utile?

30 ans à vous informer et soutenir en prévention

**Vos conseillers en prévention**

Pour souligner nos 30 ans, nous avons recueillis vos commentaires. En voici quelques extraits.

**Christine Cadoret**  
directrice des ressources humaines,  
**Etiquettes Multi-Action**

« ...ce sont des conseillers en prévention efficaces qui viennent donner de la formation en milieu de travail. »



**Jean-François Linteau**  
pressier,  
**Etiquettes Multi-Action**

« Ça m'a donné une grosse base pour savoir comment donner une formation de chariot élévateur (conduite préventive)... »



**David Rodrigue**  
coordonnateur ressources humaines et SST, **Solisco**

« L'ASP imprimerie, c'est une belle expertise, c'est un service qui est accessible... »



Khalid El Ahrache

**Marco Bégin**  
assurance qualité, **Solisco**

« Sur le site Web (de l'ASP imprimerie), il y a déjà plein d'outils. Tu les imprimes et tu fais tes tests. C'est merveilleux ! »



**Lynda St-Jean**  
réception/expédition,  
**Scientific games**

« ...quand j'ai une question, avant d'appeler quelqu'un, c'est sûr que je vais aller sur le site Internet (de l'ASP imprimerie). »



**Luc Cantin**  
directeur des ressources humaines, **Scientific games**

« ...dès qu'on a un nouveau projet, un changement technologique, on pense tout de suite appeler l'ASP imprimerie. »



Dany Mailloux

**Caty Fortin**  
expédition, formatrice en entreprise, **TC Transcontinental de la Capitale**

« J'utilise souvent le graphiprévention pour faire des formations, pour appuyer mes formations. »



**Pierre Raymond**  
personne ressource, **TC Transcontinental de la Capitale**

« On a l'assurance que ce qu'on a fait avec vous autres, ça va être conforme au niveau des lois. »



**Vos commentaires sont appréciés!**

☎ 514 355-8282 ou  
[info@aspimprimerie.qc.ca](mailto:info@aspimprimerie.qc.ca)



Michel Noël



Denis Lavoie

Copie non livrable, retourner à :

Association paritaire de santé et de sécurité du travail  
secteur imprimerie et activités connexes  
7450, boulevard des Galeries-d'Anjou, bureau 450  
Anjou (Québec) H1M 3M3

POSTE MAIL

Envoi de publication canadienne  
numéro de convention :

40042244